



Le 27 avril 2024

RAPPORT DES REVISEURS AU COMPTE SUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2024

Introduction

J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport sur les comptes de l'association arrêtés à fin décembre 2023 conformément à l'article 11 des statuts. A noter que mon collègue, Ivan D., par manque de temps, n'a pas souhaité renouveler son adhésion ou participer à la révision des comptes.

1. Diligences

J'ai procédé au contrôle des comptes de l'association le 27 avril 2024 au siège de l'association.

J'ai eu accès à l'ensemble des documents comptables de l'association et ai pu mettre en place mes diligences.

L'ensemble des pièces justificatives des dépenses et recettes dont j'ai demandé communication a pu m'être fourni.

J'ai pu poser toutes les questions nécessaires à ma mission et ai pu obtenir des réponses satisfaisantes.

Je n'ai détecté aucune anomalie ou erreurs dans les comptes de l'exercice 2023.

2. Conclusion

En conclusion de mes diligences effectuées sur les comptes clos au 31 décembre 2023 faisant apparaître un excédent de 2 947 euros, je peux certifier que les comptes sont sincères et peuvent être approuvés par l'assemblée générale.

Le 27 avril 2024

Mickaël PONTON

Réviseur aux comptes

